



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LANVEOC

ARRÊTÉ n° 113/2026

Portant interdiction d'utilisation du terrain de football du bas « dit terrain d'honneur » du samedi 5 septembre au vendredi 18 septembre 2026 inclus

Le Maire de LANVEOC (Finistère),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5 ;

Considérant que des opérations d'entretien, de maintenance et de remise en état doivent être réalisées sur le terrain de football du bas ;

Considérant que la réalisation de ces opérations nécessite, pour des raisons de sécurité et afin de permettre leur bonne exécution, l'interdiction temporaire d'accès et d'utilisation du terrain ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de fermer temporairement cet équipement sportif au public et à l'ensemble de ses utilisateurs pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'utilisation du terrain de football du bas est interdite à compter du samedi 5 septembre jusqu'au vendredi 18 septembre 2026 inclus.

Article 2

Cette interdiction s'applique à l'ensemble des entraînements, matchs, activités sportives et toute autre utilisation du terrain, sauf autorisation expresse de la commune

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié sur les supports de communication de la Commune.

Article 5

Madame le Maire de la Commune de LANVEOC, le Président de l'association Lanvéoc Sports et Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Conformément aux articles L411-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification.

A LANVEOC, le 02 septembre 2026

Le Maire,
Christine LASTENNET.



Publié le : 03 septembre 2026

Notifié le : 03 septembre 2026